



Éducation et Formation

Bureau d'Enfants en santé Manitoba et
Division de l'éducation de la maternelle à la 12^e année
Bureau de l'éducation française
Édifice Robert-Fletcher 1181, avenue Portage, salle 509
Winnipeg (Manitoba) Canada R3G 0T3

Septembre 2019

(1^{er} septembre 2019 au 30 juin 2020)

Lettre destinée aux responsables des sites de travail

Les élèves peuvent bénéficier de l'assurance d'indemnisation pour des incidents du travail sous l'égide d'Éducation et Formation Manitoba s'ils répondent aux critères suivants :

- la personne est inscrite à titre d'élève dans une division scolaire ou dans une école indépendante subventionnée;
- le stage est supervisé par un enseignant certifié par Éducation et Formation Manitoba;
- le *Programme d'alternance travail-études* sert de moyen d'enseignement et vise l'atteinte de résultats d'apprentissage définis dans les programmes d'études développés par le Ministère ou les cours élaborés par les écoles et enregistrés par le Ministère;
- la personne participe à un stage non rémunéré;
- **le stage se déroule au Manitoba**, peu importe le nombre d'heures passées au site de travail;
- les formulaires ministériels requis sont remplis et le processus d'enregistrement est respecté.

Puisqu'Éducation et Formation Manitoba est l'**employeur**, **aucune** communication entre la Commission des accidents du travail, les divisions scolaires et les lieux d'emploi n'est nécessaire.

Le numéro de firme d'Éducation et Formation Manitoba auprès de la Commission des accidents du travail est le 0050153ED.